



Municipalité de
SAINT-ALPHONSE

Province de Québec
Municipalité de Saint-Alphonse

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2024
MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE* NUMÉRO 274-2013
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2024 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE* DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 088-05-2024 à la séance ordinaire du 13 mai 2024, du 1^{er} projet de Règlement numéro 343-2024 modifiant le *Règlement de zonage* de la Municipalité de Saint-Alphonse, tiendra une assemblée publique de consultation le 10 juin 2024 à compter de 18 h 50 au Centre communautaire (140, rue Principale Ouest) ce, en conformité de la Loi;

QUE ce 1^{er} projet de Règlement a pour objet et conséquence de permettre les usages particuliers 1913 « Camp de chasse et pêche » et 1914 « Camp forestier » dans toutes les zones à dominances « Forestières », « Agricoles », « Agroforestières » et « Villégiature » de la Municipalité de Saint-Alphonse et la modification des dimensions et superficies minimales d'un bâtiment principal pour la catégorie « Autre bâtiment » et vient également modifier l'article 4.10.6 « Appareil de chauffage ou de climatisation »;

QUE ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de l'ensemble des zones représentées au plan de zonage de la Municipalité de Saint-Alphonse;

QUE ce plan de zonage décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse, aux heures ordinaires de bureau;

QUE ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'il sera possible d'en faire la consultation au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante : <https://st-alphonsegaspesie.com/>. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante municipalite@st-alphonsegasepesie.com ou par courrier à la Municipalité à l'adresse postale suivante : 127, rue principale Est, Saint-Alphonse (Québec) G0C 2V0;

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

Donné à Saint-Alphonse ce 14 mai 2024.

Annick Duguay Cormier
Directrice générale et greffière-trésorière